



AUTO-ECOLE
de la
COMEDIE



Permis voiture sur boîte automatique (BEA)

Ce permis s'appelle BEA pour "Embrayage Automatique". Il permet de passer l'examen de la conduite sur un véhicule à boîte automatique. Comme pour un permis B "classique". Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi MACRON autorise le passage du permis sur boîte auto en 13h à la place de 20h (hormis pour les personnes relevant d'une visite médicale).

Au bout de 3 mois de permis, vous pourrez faire valider votre permis sur une boîte manuelle après avoir suivi une formation conduite de 7 heures sur boîte manuelle (sans avoir à repasser devant l'inspecteur)

Sur le permis sera notifié que le candidat n'est autorisé à conduire que sur des véhicules munis de la boîte automatique (code 78)

Définition :

Conduite des véhicules automobiles d'un P.T.A.C n'excédant pas 3,5t affectés :

- Au transport de personnes et comportant outre le siège du conducteur, 8 places assises au maximum,
- ou au transport de marchandises

Observations :

Aux véhicules de cette catégorie peut être attelés une remorque n'entraînant pas leur classement dans la catégorie E. c'est-à-dire :

- soit une remorque d'un P.T.A.C n'excédant pas 750kg,
- soit une remorque d'un P.T.A.C supérieur à 750kg mais à la double condition :

Le P.T.A.C de la remorque n'excède pas le poids à vide du véhicule tracteur,

Le total des P.T.A.C (véhicule tracteur +remorque) n'excède pas 3,5t.

Public :

L'inscription peut se faire dès 17 ans ½ (sauf dans le cadre de la conduite accompagnée), ainsi que le passage en code (ETG).

La formation :

Formation au code de la route : 6 agences sont à votre service pour suivre les cours/test de code (selon le protocole sanitaire en vigueur)

- Code informatisé, carte d'accès au code, suivi individuel.
- Code sur internet avec suivi personnalisé

L'obtention du code est valable 5 ans maximum ou pour 5 examens pratique

L'examen CODE est externalisé avec des opérateurs agréés (La Poste ; Objectif CODE...), le coût est de 30€ payable directement en ligne lors de votre réservation



SIÈGE SOCIAL
8 rue Boussairolles
34000 Montpellier

Téléphone : 04 67 58 25 25
Email : contact@autoecoledelacomédie.fr
Site : www.autoecoledelacomédie.fr

Permis : AM, motos, voitures, véhicules automatiques, tout handicap
- Permis poids lourd, super lourd, transport en commun -
Permis remorque - Pistes privées moto - Récupération de points - POST-PERMIS



AUTO-ECOLE
de la
COMEDIE



Formation à la conduite : La loi oblige un minimum de 13 heures (hormis pour les personnes relevant d'une visite médicale)
Pour passer l'examen de conduite, il est indispensable d'avoir été reçu au code en revanche il n'est pas nécessaire d'avoir le code pour commencer les cours de conduite.
Les cours de conduite sont individuels de 8h à 20h sur rendez-vous.



SIÈGE SOCIAL
8 rue Boussairolles
34000 Montpellier

Téléphone : 04 67 58 25 25
Email : contact@autoecoledelacomédie.fr
Site : www.autoecoledelacomédie.fr

Permis : AM, motos, voitures, véhicules automatiques, tout handicap
- Permis poids lourd, super lourd, transport en commun -
Permis remorque - Pistes privées moto - Récupération de points - POST-PERMIS



DEROULEMENT A la catégorie « B » du permis de conduire

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.





De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des autoévaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser deux manœuvres différentes (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière)
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation





AUTO-ECOLE
de la
COMEDIE



PARCOURS DE FORMATION à la catégorie B du permis de conduire

Une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation

A la suite de l'évaluation effectuée, nous vous proposons un parcours spécifique :

- une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours/tests de code sur les thèmes : en distanciel

- dispositions légales en matière de circulation routière
- le conducteur
- la route
- les autres usagers de la route
- réglementation générale et divers
- précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- équipements de sécurité des véhicules
- règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

La partie théorique est également abordée lors des cours pratiques.

Une formation pratique comprenant mise en situation et de la théorie de la conduite avec le programme suivant :



SIÈGE SOCIAL
8 rue Boussairolles
34000 Montpellier

Téléphone : 04 67 58 25 25
Email : contact@autoecoledelacomédie.fr
Site : www.autoecoledelacomédie.fr

Permis : AM, motos, voitures, véhicules automatiques, tout handicap
- Permis poids lourd, super lourd, transport en commun -
Permis remorque - Pistes privées moto - Récupération de points - POST-PERMIS



Programme de formation détaillé	
Compétences générales	Compétences
<p>1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul <i>Formation pratique hors circulation sur parking ou lieu privé, formation théorique 1heure (théorie de l'activité de conduite)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures - Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir - Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire - Démarrer et s'arrêter - Doser les accélérations et les freinages à diverses allures - Utiliser la boîte de vitesses - Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire - Regarder autour de soi et avertir - Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité
<p>2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales. <i>Formation pratique dans des conditions normales de circulation, en agglomération de taille moyenne. formation théorique 1heure (théorie de l'activité de conduite)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation - Adapter l'allure aux situations - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité - Tourner à droite et à gauche en agglomération - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire - S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau
<p>3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers <i>Formation pratique hors agglomération sur voie rapide et en agglomération en circulation dense. formation théorique 1heure (théorie de l'activité de conduite)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer et maintenir les distances de sécurité - Croiser, dépasser et être dépassé - Passer des virages et conduire en déclivité - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites - Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau
<p>4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique <i>Formation pratique sur tous types de routes. L'acquisition de l'autonomie s'effectue par des exercices pratiques en autonomie durant les cours et ou par un voyage école. formation théorique 1heure (théorie de l'activité de conduite)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre un itinéraire de manière autonome - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie - Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir - Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules - Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence - Pratiquer l'éco-conduite





Situation de handicap

Référents : Rémi VEYRUNES, Elodie MARC

Accueil : L'ensemble de nos établissements sont aux normes pour l'accueil du public à mobilité réduite sauf les agences de Mauguio et Villeneuve les Maguelone (dérogation)

Pour les personnes malentendantes : les échanges par mail/sms sont privilégiés ou l'utilisation d'un bloc notes si l'interlocuteur n'est pas appareillé.

Moyens pédagogiques et techniques :

7 véhicules automatiques RENAULT CLIO (au minima 1 par établissement)

2 véhicules PEUGEOT 308 aménagés selon le handicap (uniquement sur l'agence Centre-Ville)

Liste des aménagements disponibles :

- Cercle accélérateur au volant
- Commande manuelle pour le freinage
- Tirer pousser combiné pour l'accélération et le freinage
- Clignotants occipitaux
- Fourche au volant
- Pédales inversées
- Boule au volant avec commandes secondaires
- Boîte automatique

Enseignants pour les véhicules automatiques :

Agence Centre-ville : Rémi VEYRUNES, Ghislain BRUN, Jérôme SANCHO

Agence FAC (UNIV et PHARMA) Stéphanie THECY, Fabienne MARCHETTI

Agence Mauguio : Florent THOMA, Philippe GLADEL

Agence Lunel : Laurent VASSELIN

Agence VLM : Aurélie ROYO

Dans le cas d'une situation de handicap, un entretien sera nécessaire en amont de la formation afin de déterminer la faisabilité de la formation que ce soit au niveau réglementaire qu'au niveau de l'aménagement du véhicule.

Une visite médicale d'aptitude sera également obligatoire.

Partenaires : CAP EMPLOI, AGEFIPH, PROPARA

Toutes les informations sur les démarches (le permis, la réglementation, l'adaptation du véhicule, l'assurance) sont disponibles sur le site www.automobile.ceremh.org

Arrêté du 16 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2005 modifié fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou ne pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000036241640/2017-12-22/>

